



**COMMUNE  
DE SALVAGNAC**

81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18

Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: [mairie.salvagnac@wanadoo.fr](mailto:mairie.salvagnac@wanadoo.fr)

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 17 décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur MIRAMOND Bernard, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15 - présents : 10 - votants : 12 - absents : 5 -procurations : 2

**Etaient présents** : Mireille BRUNWASSER - Olivier LECOMTE - Frédérique MASSAT - Roland BALARAN— Régine ADDED - Yves GERAUD - Antoinette PRADIER – Maxime LOGER – Edwige ALBAULT -

**Absents ayant donné procuration** : Philippe CHANEZ – Sonia AUBERTIN

**Etaient absents** : François ANCILOTTO - Bernard VILLARET - Virginie CHEVALIER –

**Secrétaire de séance** : Mireille BRUNWASSER – Gwénaëlle BOISSEL

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

**- Proposition de motion par Monsieur le Maire :**

Suite à la vandalisation dans la nuit du vendredi 11 au samedi 12 décembre de la terrasse du Café Au Bord du Monde, ces évènements faisant suite à une bagarre survenue au mois de septembre dernier sur cette même terrasse, M le Maire propose de prendre une motion pour condamner les agissements d'un groupuscule aux méthodes fascistes responsable de ces agressions et dégradations.

Une plainte a par ailleurs été déposée à la Gendarmerie de Salvagnac.

Monsieur LECOMTE demande plutôt que l'on dénonce ces actes dans le cadre d'une dégradation plus générale du climat à Salvagnac (dégradations au stade, détérioration du matériel du restaurant sous la halle...).

M le Maire trouve que cela prend des proportions plus graves que les simples dégradations. On ne peut pas rester indifférent face à ces actes.

Une motion est proposée pour éviter une escalade dans la provocation et dénoncer les comportements d'un groupuscule violent et stigmatisant.

Votée à l'unanimité.

### **- Choix du fournisseur pour le parc informatique :**

Le contrat avec le fournisseur actuel IXEO se termine au 31 Mars 2022.

Quatre fournisseurs ont été contactés.

Une société a été écartée car leur proposition était incomplète (pas de proposition d'onduleur, manque des écrans, pas de contrat de maintenance...).

Une deuxième société ne fait que de la location avec un coût global trop élevé.

Les deux autres fournisseurs sont à peu près au même prix : l'un et l'autre ont des avantages (serveur et ordinateur français pour l'une, produits HP pour l'autre).

Présentation des deux offres par Olivier LECOMTE.

Remarque de Maxime LOGER : pour l'un des fournisseurs le contrat de maintenance a une durée de 5 ans sur du matériel de marque internationale alors qu'avec l'autre on risque d'être bloqué par la marque.

Le choix de l'achat plutôt que de la location se justifie par le fait d'avoir amorti l'investissement en 3 ans.

Le choix se porte donc sur la société XEFI située à Albi pour passer un contrat début janvier afin que le nouveau parc informatique soit opérationnel début mars.

Voté à l'unanimité.

### **- Vente d'une parcelle au propriétaire voisin :**

Il s'agit d'une bande de terrain devant chez Madame HARNOIS rue de la Liberté. Cela lui permettrait de clôturer. Ce terrain n'a pas d'utilité pour la Commune. Négociation à 1 euro le m<sup>2</sup> donc la Commune va percevoir 207 euros.

Votée à l'unanimité.

- **Projet de groupements de commandes avec l'agglomération Gaillac-Graulhet :**

4 postes concernés :

- fournitures de bureau,
- équipements informatiques,
- fournitures de voirie,
- télécoms.

Par rapport aux ramettes de papier, tarif quasi équivalent que le fournisseur actuel CALIPAGE.

Par rapport à ces marchés, M le Maire pense que l'on peut y adhérer sans forcément acheter. Pour la voirie, c'est nécessaire car les sommes sont importantes et il y a de grosses variations de prix.

Adhésion votée à l'unanimité.

- **Modification simplifiée P.L.U. :**

On vient de finir une modification simplifiée (Les Sourigous). La nouvelle modification concerne la zone artisanale de Dourdoul. Tous les terrains aménagés sont occupés et il convient d'ouvrir une nouvelle zone de l'autre côté de la route pour répondre à la demande de 4 entreprises.

Les terrains en face sont en zone AUX0, il faudrait les passer en zone AUX1 après quelques aménagements.

Cette modification permettrait également de prévoir la possibilité d'implanter des panneaux photovoltaïques au sol sur cette zone. Cela ne veut pas dire que des panneaux seraient installés mais zone à forte consommation électrique donc question à se poser.

Nous pourrions profiter de cette modification simplifiée pour solliciter la modification de la zone Bâtiment de France (château).

La procédure de modification simplifiée est donc lancée.

- **Tarif assainissement part fixe :**

La commune envisage la création d'un nouveau système d'assainissement avec un poste de relevage au niveau de la station d'épuration actuelle et la création d'un lagunage avec filtre à roseaux.

Afin de percevoir le maximum d'aide de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental (80 %), il convient d'augmenter la taxe d'assainissement (part fixe + part variable) à 1.65 € (1.20 € actuellement).

La part fixe de 15 € actuellement passera à 20 € l'année prochaine puis à 40 € l'année suivante.

Cette augmentation sera programmée sur 2 ans. L'assainissement est aujourd'hui une compétence de la Communauté d'Agglomération.

- **Changement des tarifs à la salle l'ECRIN :**

Les tarifs proposés ne fonctionnent pas.

Proposition : 200 euros pour l'ensemble le premier jour et 50 euros par jour supplémentaire.

Grande salle 150 euros le premier jour et 40 euros par jour supplémentaire.

Petite salle : 80 euros le premier jour et 20 euros par jour supplémentaire.

Maintien des 20 euros par jour pour les fluides.

Voté à l'unanimité.

- **Présentation projet photovoltaïque :**

En préambule, Maxime LOGER fait une synthèse de la réunion organisée par le Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn (S.D.E.T.) sur le groupement d'achat (11 départements qui se regroupement pour appel d'offres).

A l'heure actuelle, le prix est de 20 euros le Mwh.

Le marché arrive à échéance le 31 Décembre prochain donc nouvel appel d'offre. Le marché est arrivé à échéance à un moment où le prix de l'électricité s'envolait. Pour l'année prochaine, une augmentation de 50% du prix de l'électricité est prévue.

En principe, la situation redeviendra plus calme d'ici deux ou trois ans.

Ils ont insisté sur le tryptique : sobriété, efficacité, énergies renouvelables.

Le S.D.E.T. a installé des horloges programmables pour l'éclairage public qui représente 40% des factures d'électricité.

Travaux réalisés début Décembre 2021.

Il faut leur donner les heures d'extinction de l'éclairage, installer des panneaux à l'entrée du village, faire une déclaration en Préfecture.

Proposition d'heures d'extinction : en semaine : minuit à 6 heures, le week-end : 2 heures à 6 heures.

Mise en œuvre à partir du 17 Janvier 2022.

Voté à l'unanimité.

Communication à effectuer dans l'Echo du Tescou.

Avec la modification simplifiée, un parc photovoltaïque sur la zone de Dourdoul sera envisageable mais pas dans un futur proche. Le S.D.E.T. propose des parcs clés en main mais les revenus seraient perçus par la Communauté d'Agglomération donc pas de retombées économiques. Idée de faire le parc en direct pour bénéficier des retombées économiques mais projet à 250 000 euros. Soit la Mairie seule soit une structure citoyenne (avec artisans, commerçants...) et le produit de la vente serait partagé entre les divers acteurs.

En parallèle, idée de pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (salle omnisports, ateliers communaux, vestiaire du football).

Possibilité de faire un groupement d'achat avec les riverains des bâtiments concernés pour obtenir des prix attractifs.

#### - **Point sur le projet de rénovation de l'école :**

Une réunion avec la Communauté d'Agglomération, des élus, des représentants de parents d'élèves, du scolaire et du périscolaire a eu lieu le 3 décembre 2021.

Dans un premier temps, une étude chiffrée va être effectuée et présentée à l'Agglomération. Elle doit être rendue fin février 2022.

Mireille BRUNWASSER a fait part des besoins et des souhaits de la Commune.

#### - **Création d'une commission C.R.T.E. (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) :**

Nouvelles aides d'Etat par rapport à certains projets.

3 axes :

- développement économique,
- cohésion territoriale,
- transition écologique.

Mireille BRUNWASSER estime nécessaire la création d'une commission de travail.

Le projet est porté par l'Agglomération, le dossier doit être adressé fin mai 2022.

Les conseillers intéressés pour intégrer la commission sont : Philippe CHANEZ, Maxime LOGER, Olivier LECOMTE (animateur).

#### - **Création d'un comité pour la rénovation du château :**

Mireille a rencontré la directrice du service culturel de la Communauté d'Agglomération. Il faudrait que la Commune monte un projet à soumettre à l'Agglomération. Cette dernière propose d'organiser un atelier au sein du château pour apprécier l'ampleur du projet.

A l'heure actuelle, après convention avec la Communauté d'Agglomération, la salle basse du château est utilisée par l'école de musique et ponctuellement par des associations dans le cadre d'évènements.

Projet d'y intégrer la bibliothèque.

Les conseillers intéressés pour intégrer la Commission sont : Régine ADDED, Frédérique MASSAT, Antoinette PRADIER, Philippe CHANEZ, Maxime LOGER.

**- Création commission pour travail sur installation de maraîchers sur les terrains jouxtant l'école :**

Il est envisagé d'installer des maraîchers de l'Essor Maraîcher.

Deux couples sont intéressés pour venir à Salvagnac. Des terrains pourraient être vendus à proximité de l'école

Le projet serait intégré dans le projet alimentaire territorial. L'idée est de fournir en priorité l'école en légumes bio et la création d'une conserverie.

Il faudrait acheter ces terrains, les louer à ces agriculteurs mais éventuellement les utiliser dans le projet d'agrandissement de l'école.

Une estimation est en cours par une agence immobilière ainsi que par le Service des Domaines.

**Questions diverses :**

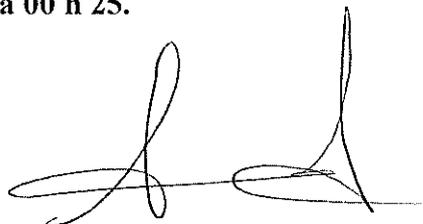
Monsieur le Maire fait état du devis reçu de la Société DESSOUCH'ARBRE : 360 euros pour détruire la souche du marronnier du VIVAL qui était tombé lors de la tempête.

La même entreprise a été sollicitée pour l'élagage de 4 arbres : 450 euros par arbre, abattage : 1 200 euros par arbre.

Sujet abordé à un prochain conseil.

Un tour de table est proposé.

**La séance est levée à 00 h 25.**

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.